

Chargé(e) régional(e) de la stabilisation communautaire (P)

1. Responsabilités

1. Fournir aux bureaux pays (CO) des orientations techniques sur l'application des directives et méthodologies de l'OIM relatives à la stabilisation communautaire (CS), en étroite coordination avec l'Unité thématique régionale du Département de la réponse humanitaire et du relèvement (DHRR-RTU) au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi qu'avec le Département de la réponse humanitaire et du relèvement (DHRR) au siège.
2. Faciliter la cohérence régionale dans la mise en œuvre des initiatives transfrontalières de stabilisation communautaire entre les différents bureaux pays, en coordination avec le DHRR-RTU, afin d'harmoniser les approches de mise en œuvre dans les zones opérationnelles communes.
3. Aider les bureaux pays de l'OIM à garantir un niveau élevé de qualité des livrables, en fournissant des orientations techniques et en assurant à distance le suivi du respect des exigences par les partenaires de programme, les conseillers techniques, le personnel des programmes, les personnels mobilisés en renfort, les partenaires de mise en œuvre (IP) et les prestataires de services, selon les besoins. L'objectif est de permettre aux bureaux pays de produire systématiquement des livrables de grande qualité.
4. Suivre les performances opérationnelles, administratives et budgétaires des initiatives et programmes régionaux de stabilisation communautaire, en identifiant suffisamment tôt les risques et les insuffisances d'efficacité afin d'éclairer les décisions correctives.
5. Analyser les progrès réalisés au regard des prévisions de dépenses et des plans de mise en œuvre, notamment en recueillant régulièrement des informations actualisées sur l'exécution des activités dans les zones d'intervention. Rédiger des rapports périodiques à l'intention du spécialiste thématique régional du DHRR (DHRR RTS) afin de déterminer et de proposer des mesures correctives aux bureaux pays confrontés à des difficultés.
6. Collaborer avec les bureaux pays de l'OIM, en étroite coordination avec le DHRR-RTU, pour recueillir et diffuser les enseignements tirés des programmes de stabilisation communautaire, en particulier dans les contextes transfrontaliers et les environnements marqués par une forte instabilité.
7. Diffuser plus largement les enseignements consolidés et les bonnes pratiques reproductibles au sein de la communauté de pratique de l'OIM consacrée à la stabilisation communautaire, du DHRR-RTU et des unités régionales chargées des projets de stabilisation communautaire, afin de renforcer la contribution de la région aux pratiques mondiales en matière de stabilisation communautaire.
8. Aider le DHRR RTS à analyser les situations de crise, à assurer la coordination, à établir les priorités et à planifier les opérations. Recommander des domaines

d'intervention au DHRR-RTU, au pilier des opérations du Bureau régional, aux structures pertinentes de coordination des donateurs, aux comités de projet ainsi qu'aux bureaux pays.

9. Examiner les rapports régionaux relatifs aux programmes de stabilisation communautaire, vérifier les révisions nécessaires et harmoniser les rapports mensuels et intermédiaires afin de garantir leur soumission dans les délais aux instances gouvernementales compétentes, aux structures de coordination et aux organismes de supervision des donateurs.
10. Valider la collecte et la contextualisation des résultats au niveau des effets, suivre les enseignements tirés et identifier les difficultés. Porter les problèmes ou les lacunes à l'attention du supérieur hiérarchique ou du bureau pays concerné, selon le cas, afin de préserver l'intégrité des rapports régionaux sur les résultats.
11. Élaborer et produire un rapport annuel sur la stabilisation communautaire dans le cadre des initiatives de stabilisation communautaire menées dans la région, en étroite coordination avec les bureaux pays.
12. Appuyer le DHRR-RTU dans la fourniture de formations, de renforcement des capacités et d'un accompagnement général aux bureaux pays mettant en œuvre des programmes de stabilisation communautaire dans la région, afin de consolider les capacités régionales d'exécution des programmes.
13. Participer aux activités de renforcement des capacités du DHRR-RTU dans les domaines de la stabilisation communautaire, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, afin d'améliorer les compétences du personnel de l'OIM dans toute la région.
14. Contribuer à l'élaboration, à l'examen et à la mise en œuvre de projets régionaux complémentaires ainsi que de programmes et projets multipays portant sur la stabilisation communautaire, la cohésion sociale, la résilience et la consolidation de la paix.
15. Fournir, à la demande des bureaux pays et des instances compétentes de coordination des donateurs et des gouvernements, des contributions techniques destinées à soutenir les activités de liaison du DHRR-RTU avec l'USG, représentant le portefeuille multipays consacré aux programmes de stabilisation communautaire.
16. Participer aux réunions pertinentes des groupes de travail régionaux, aux forums connexes et aux autres événements liés à la stabilisation — notamment les réunions, présentations, discussions, visites et négociations — à la demande du DHRR RTS, afin de positionner l'OIM comme un expert de référence crédible dans la coordination régionale en matière de stabilisation.
17. Effectuer de fréquents déplacements dans les pays afin de fournir des informations et un appui, d'assurer le suivi et l'établissement de rapports sur les projets et programmes, de maintenir la liaison avec les interlocuteurs concernés et de contribuer à la mise en œuvre des projets.
18. Exécuter toute autre tâche pertinente qui pourrait lui être confiée.

2. Qualifications

2.1. Formation et expérience requises

Formation

- Être titulaire d'un master en relations internationales, études du développement, planification du développement, sciences politiques, sciences sociales ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire agréé, et justifier de deux années d'expérience professionnelle pertinente ; ou
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines précités et justifier de quatre années d'expérience professionnelle pertinente.

Les universités agréées sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur.

Expérience professionnelle

- Expérience pertinente en gestion de programmes dans des environnements complexes ;
- Expérience pertinente dans la conception et la mise en œuvre d'approches territoriales et communautaires ;
- Expérience pertinente dans la mise en œuvre de projets en situation de crise, dans des contextes post-crise et de relèvement ;
- Expérience pertinente dans l'appui à la coordination des gouvernements, des partenaires et des parties prenantes dans les domaines du relèvement, de la consolidation de la paix et de la stabilisation ;
- Expérience pertinente dans l'établissement de rapports sur des projets et des programmes.

2.2. Compétences techniques

- Solide expertise technique dans les programmes de stabilisation, de consolidation de la paix et de renforcement de la résilience ;
- Expertise reconnue dans un ou plusieurs des domaines suivants : stabilisation communautaire, réduction de la violence communautaire, prévention de l'extrémisme violent, consolidation de la paix au niveau local ou cohésion sociale ;
- Bonnes compétences en communication orale et écrite, notamment la capacité à présenter des informations à des publics variés ;
- Capacité avérée à assurer la mise en œuvre de programmes de grande envergure dans des environnements complexes, notamment en matière de budgets, de ressources humaines, de passation des marchés et de domaines connexes ;
- Compréhension approfondie des procédures et des réglementations des donateurs ;
- Connaissance des règles et réglementations financières.

2.3. Langues

La maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est obligatoire pour ce poste.

Une connaissance pratique d'une autre langue officielle des Nations Unies — arabe, chinois, russe ou espagnol — constitue un atout.

Le niveau de maîtrise des langues requises sera spécifiquement évalué au cours du processus de sélection. Cette évaluation pourra comprendre des épreuves écrites et/ou orales.

3. Compétences requises

Le cadre de compétences de l'OIM est disponible via le lien indiqué dans l'offre originale. Les compétences seront évaluées au cours du processus de sélection.

3.1. Valeurs fondamentales

Tous les membres du personnel de l'OIM doivent respecter et incarner les cinq valeurs suivantes :

- **Inclusion et respect de la diversité** : respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles, et encourager la diversité et l'inclusion.
- **Intégrité et transparence** : maintenir des normes éthiques élevées et agir conformément aux principes, aux règles de l'Organisation et aux normes de conduite.
- **Professionnalisme** : faire preuve de calme, de compétence et d'engagement dans le travail, tout en exerçant un jugement prudent face aux défis quotidiens.
- **Courage** : démontrer la volonté de prendre position sur des questions importantes.
- **Empathie** : faire preuve de compassion envers les autres et veiller à ce que chacun se sente en sécurité, respecté et traité équitablement.

3.2. Compétences fondamentales — indicateurs comportementaux de niveau 2

- **Travail d'équipe** : développer et promouvoir une collaboration efficace au sein des unités et entre elles, afin d'atteindre des objectifs communs et d'optimiser les résultats.
- **Obtention de résultats** : produire et fournir des résultats de qualité, dans une approche axée sur le service et dans les délais impartis. Faire preuve de proactivité et d'engagement envers la réalisation des résultats convenus.
- **Gestion et partage des connaissances** : chercher continuellement à apprendre, à partager les connaissances et à innover.
- **Responsabilité** : s'approprier les priorités de l'Organisation et assumer la responsabilité de ses propres actions ainsi que des tâches déléguées.
- **Communication** : encourager et contribuer à une communication claire et ouverte. Expliquer des sujets complexes de manière informative, inspirante et motivante.